

Sans moyens budgétaires, le projet du gouvernement n'est pas une loi de programmation pluriannuelle de la recherche

À l'occasion de la première convention du 80^e anniversaire du CNRS, le Premier ministre a annoncé, pour 2021, une loi de programmation de la recherche. Tel qu'il est décrit, le projet est censé répondre à trois « questions-clefs » : garantir le financement des projets scientifiques les plus ambitieux et les plus novateurs, attirer les jeunes talents avec des carrières compétitives à l'échelle internationale, développer la recherche partenariale entre public et privé et convertir les résultats de la recherche en innovation. Ce cadrage, désespérant tant il est orienté vers les résultats, n'est accompagné d'aucune annonce sur le budget et l'emploi scientifique ...

La loi de programmation pluriannuelle que réclame depuis plus de 15 ans la communauté scientifique n'est pas celle-là. Avant tout, c'est un rattrapage budgétaire qu'il faut programmer. On ne construira pas le monde de demain sans embaucher davantage de chercheur.e.s, d'ingénieur.e.s et technicien.ne.s, sans restaurer la liberté de manœuvre des laboratoires au moyen de dotations de base suffisantes, sans améliorer les conditions de travail et les rémunérations. La survie même de la recherche française est à ce prix.

Face à l'urgence de la crise que connaît la recherche publique, le gouvernement propose de répondre sans se hâter, par ... une loi de programmation pluriannuelle de la recherche censée entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Ce projet a été dévoilé le 1^{er} février 2019, par le Premier ministre, à l'occasion de la première convention du 80^e anniversaire du CNRS. La loi est censée émerger du travail de trois commissions constituées de parlementaires, de scientifiques français et étrangers, de présidents d'organismes et d'universités et d'acteurs industriels. La communauté scientifique qui est sur le terrain et qui fait la recherche au quotidien ne sera donc pas représentée, notamment par leurs organisations syndicales, dans ces trois commissions, qui seront chargées de faire des propositions sur les trois « questions-clefs ».

La première, qui est de « garantir le financement des projets scientifiques les plus ambitieux et les plus novateurs », correspond à un nouveau tour de vis, qui réaffirme la prééminence du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et pousse toujours davantage, pour le reste, à recourir aux financements européens (programme Horizon Europe 2021-2027). On va renforcer encore, si c'est possible, la « logique du financement par appels à projets » et tant pis pour le financement général des laboratoires. Le deuxième objectif – attirer « les jeunes talents et offrir des parcours scientifiques compétitifs à l'échelle internationale » – trahit une conception de la recherche dans laquelle tout ne dépendrait que de quelques « stars » aux rémunérations extraordinaires. Pour les autres, l'« attractivité des carrières » sera conditionnée à la satisfaction d'un tableau de charges bien managérial : enseignement, innovation et exercice de responsabilités. Seuls ceux qui auront prouvé qu'ils sont des chefs – des « premiers de cordée » – pourront espérer une revalorisation. Quant au développement du partenariat public-privé, qui constitue le troisième objectif, on veut bien ... Mais la recherche des entreprises plafonne à 1,45% du produit intérieur brut (PIB), très loin des 2% visés (cf. *infra*), malgré un système d'aide publique à la recherche des entreprises parmi les plus dispendieux du monde – c'est le 2^e après la Russie, dit le [dossier de presse](#) du projet gouvernemental ! Avant de vouloir toujours plus orienter la recherche publique vers l'innovation, il faudrait faire un vrai bilan des dispositifs d'aide existants à la recherche privée, notamment du très controversé crédit d'impôt recherche (CIR) ...

Ces trois « questions-clefs » traduisent une volonté : accompagner le désengagement de l'État de la recherche publique et capituler devant l'avarice de grandes entreprises en matière de recherche. Ce n'est pas un cadre de programmation pluriannuelle de la recherche, c'est un cadre de dé-programmation. Une loi de programmation devrait en premier lieu mettre en lumière le rôle essentiel de la recherche publique et donner au pays les moyens de la soutenir comme il le doit. Le montant de ce soutien a été défini lors du Conseil européen de Barcelone (5-16 mars 2002). La France s'y était engagée à porter son effort total de recherche et développement (R&D) à 3% du produit intérieur brut (PIB) à l'horizon 2010, dont 1% consacré à la recherche publique et 2% à la recherche privée. Depuis, les principaux pays de l'OCDE ont atteint ou dépassé ces objectifs pendant que la France décrochait en stagnant à 0,8% du PIB pour la recherche publique et en plafonnant à 1,45% pour la recherche des entreprises. C'est pourquoi le SNCS-FSU demande – depuis plus de 15 ans ! – un plan pluriannuel d'investissement dans la recherche publique, avec 1 milliard d'euros de plus chaque année pendant 10 ans, pour atteindre 1% du PIB (29 milliards d'euros pour la recherche publique) en 2030. Cette augmentation des moyens est indispensable pour offrir des emplois scientifiques en nombre suffisant à de nouveaux chercheur.e.s, ingénieur.e.s et technicien.ne.s, pour financer par des dotations annuelles les recherches des laboratoires, pour améliorer des conditions de travail et revaloriser les rémunérations de tous les personnels.

La France fait partie des nations les plus développées et les plus riches : c'est le manque de volonté des gouvernements successifs qui a empêché de donner à la recherche sa place dans la société et de porter l'effort de recherche publique à 1% du PIB. Le projet du gouvernement actuel ne fait qu'accroître notre inquiétude. En adoptant en 2020 une loi de programmation pluriannuelle de la recherche sans augmentation du budget correspondant, le gouvernement confirme aucun moyen supplémentaire d'ici 2021 et au-delà, et enterrerait jusqu'en 2030 l'engagement européen souscrit par la France en 2002. Le risque que nous devenions une nation scientifique de second plan n'a jamais été aussi présent. Le SNCS-FSU demande une véritable loi de programmation pluriannuelle de la recherche avec un plan pluriannuel d'investissement qui permette à la France de revenir parmi les nations les plus avancées en matière de recherche.